Procès-verbal Compte-rendu de Assemblée Générale Ordinaire du Centre d'Initiation à l'Environnement

NANCY CHAMPENOUX

Labellisé CPIE Nancy Champenoux

Pour l'année 2023

Le 11 juin 2024 à 18H00

Aux espaces d'accueil du CPIE à Champenoux

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Michel Christophe, Président du CPIE ouvre cette nouvelle Assemblée Générale et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants : représentants des administrations, maires, partenaires associatifs et adhérents individuels et les remercie de leur présence et de leur soutien.

Michel Christophe Président du CPIE informe l'Assemblée Générale de la présence de :

- Monsieur SCHWARTZ Christophe, président INRAE
- Madame KRIER Catherine, représentante du CD54
- Madame SCHEFFLER Véronique (pas d'adhésion), réprésentant la comcom CCSGC
- Monsieur FEGER Serge, maire de Champenoux
- Monsieur MANGEOL Bernard, Conseiller délégué à la transition écologique, mairie de Villers-les-Nancy
- Monsieur VOINSON Philippe, maire de Bouxières-aux-Chênes
- Monsieur DOSSMANN Marcel, adjoint délégué à l'Urbanisme, Environnement et Biodiversité, mairie de Saulxures-lès-Nancy
- Madame LAHSAINI Martine, Conseillère pédagogique Circonscription Education Nationale de Vandoeuvre
- Monsieur HANESSE Jean-Claude, Union aéronautique du Grand Nancy et Aéroclub Marie Marvingt
- Madame GRANDET Gaëlle, directrice, CPIE Meuse
- Monsieur LECERF Fabrice, président, CPIE Meuse
- Monsieur LAVIER Guillaume, Directeur, ALEC
- M ALAIS Samy, La Compagnie des Ânes
- Monsieur WEXSTEEN Jérôme, Commissaire aux Comptes
- M. REPPERT Romuald, Coordinateur, Le Pelican
- Madame LAROUMAGNE Pauline, Ingénieure d'études, INRAE

Michel Christophe Président du CPIE souhaite présenter les excuses de :

- Monsieur MARIETTE Sylvain, vice-président délégué à la transition écologique, CD54
- Madame MICHEL Delphine, Métropole du Grand Nancy
- Monsieur KLEIN Mathieu, maire de Nancy et Président de la Métropole du Grand Nancy
- Monsieur LEROY Franck, président du Conseil Régional, Région Grand Est

- Monsieur DELAIRE Philippe, président de la Fédération Départementale Groupama de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur MINUTIELLO Bruno, président de la CCTLB
- M. GENAY, vice-président de la CCTLB
- Madame LAUER Stéphanie, service GEMAPI, CCTLB
- Monsieur PETRONIO Maurizio, maire de Houdemont
- Monsieur LARUE Dominique, président, UNCPIE
- Madame GIRAUD Brigitte, directrice, UNCPIE
- Monsieur SINOT Daniel, Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- Monsieur BLANC Frédéric, Coordinateur et Responsable pédagogique, ETC Terra
- Madame GRANDJEAN Carole, députée de Meurthe-et-Moselle, Assemblée Nationale
- Monsieur LAURENCY Didier, Conseiller pédagogique départemental en EPS, DSDEN54
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Madame COLOGNAC Sophie, rectorat Nancy-Metz, DSDEN54
- Madame BOITEAU Marie, DREAL
- Madame CHRETIEN Laurence, réseau Canopé
- Monsieur BOILEAU Pierre, maire de Ludres
- Madame CARRARA Vanessa, directrice, NEOMYS
- Madame SINDT Nathalie, Chargée d'Affaires, Caisse d'Epargne
- Monsieur WERNAIN Pierre, Responsable mission communication, valorisation et vie associative, CEN Lorraine
- Monsieur SALVI Alain, président, CEN Lorraine
- Mme COCHET Pauline, directrice, Meuse Nature Environnement
- Monsieur DUPONT Laurent, Université de Lorraine
- Madame AUER Emeline, chargée de communication, INRAE
- Monsieur DESMAZEAU Guillaume, Directeur, Lortie
- Monsieur DIDIERJEAN Claude, chargé de la transition écologique, mairie de Champenoux

Respect du quorum de l'Assemblée Générale ordinaire :
Avec 52 adhérents en 2023, le quorum de l'assemblée générale, à 25%, est fixé à 18 personnes.
30 adhérents sont présents et 4 pouvoirs ont été remis.
Avec 34 votants, le quorum est atteint.

2. Le rapport moral du Président

Bonjour à toutes et tous,

Salariés, adhérents, administrateurs, sympathisants, amis, partenaires techniques et financiers qui viennent de nous rejoindre ou à nos côtés de longue date,

Bientôt 30 ans que l'aventure a commencé en 1995. Eh oui, il sera temps dans 1 an de fêter ensemble ces 3 décennies au service de l'éducation, de la connaissance scientifique et de l'environnement.

Alors que dire de l'activité de l'association pour cette année 2023 et ce premier semestre 2024 en cette période tourmentée ? Je dirais une certaine stabilité dans la dynamique des deux années précédentes.

Une activité générale sur nos 3 missions pratiquement au même niveau qu'en 2022, vous allez le voir dans la présentation mobile et active du rapport d'activités que nous vous proposerons par la suite.

Une fidélité et une pérennité de nos partenariats et nos financements. Je remercie tous nos partenaires présents ce soir qui sont à nos côtés parfois depuis 1997. Pour autant, il va s'agir de travailler au renouvellement de nos conventions avec l'Agence de l'Eau, la Ville de Nancy, Seille et Grand Couronné et le Bassin de Pompey pour cette fin d'année 2024.

Côté ressources humaines, c'est aussi un équilibre trouvé en interne dans la répartition des missions des fonctions supports (direction, administration, coordination, secrétariat, communication) entre Cyril, Mélanie et Lorène. On recherche maintenant une stabilité de l'équipe pédagogique pour permettre de capitaliser les expériences, monter en compétences et proposer des projets toujours plus adaptés aux besoins de nos publics.

Et en conséquence, un exercice comptable légèrement excédentaire avec une permanence des montants de subventions et des postes de dépenses maitrisées, nous le verrons par la suite lors de la présentation du rapport financier. J'en profite au passage pour remercier Cyril, notre directeur pour sa vigilance et son efficacité. Je dois vous avouer que c'est un grand privilège pour un président comme moi de travailler en pleine confiance avec une équipe réactive, volontaire et efficiente.

Mais il ne s'agit pas de se reposer à l'ombre du grand chêne de l'Arboretum ! ! Quelques chantiers nous attendent pour les mois et années qui viennent !

Tout d'abord, la poursuite des investissements à fournir sur nos locaux, suite aux travaux d'amélioration des conditions de travail au 1er étage avec la pose de fenêtres de toit, il s'agira maintenant de réfléchir et de mettre en œuvre un certain nombre de travaux de conformité, d'accessibilité et de sécurité de notre bâtiment.

Ensuite, le dimensionnement de notre implication déjà importante dans le devenir de l'arboretum. Les ateliers participatifs réalisés ces derniers mois avec tout un groupe de personnes et partenaires impliqués par le devenir de ce site ont permis de dégager des axes de travail en vue de l'élaboration commune d'un plan de gestion de cet espace, propriété de l'INRAe. La dimension pédagogique a été plébiscitée. Quelle place l'association occupera-t-elle dorénavant dans cette dynamique ? Est-il envisageable de dégager ou de financer pour partie une mission salariée de coordination et d'animation de ce collectif et du plan de gestion ? Il y a matière à, échanger là-dessus ensemble.

Je profite de l'occasion pour remercier de sa présence le nouveau président d'INRAE, Christophe Schwartz, qui prend la suite de Meriem Fournier. Merci Meriem pour l'importance que tu as donné à la relation entre le CPIE et INRAE ces dernières années dans la foulée d'Erwin, maintenant bénévole actif au CPIE !

Au-delà de l'arboretum qui nous lie à INRAE, j'espère également que nous, CPIE INRAE, aurons l'occasion de vous donner de bonnes nouvelles sur le devenir du programme Citique. Nous attendons encore les décisions des ministères de la recherche et de la santé pour stabiliser techniquement et financièrement l'équipe Citique dans la durée suite aux financements des partenaires régionaux et locaux qui nous soutiennent parfois depuis plusieurs années. Nous espérons que le nouveau projet déposé par Pascale Frey Klett, qui ne compte pas son énergie dans ce projet depuis 2017, sera enfin soutenu par nos interlocuteurs des ministères. Le futur du programme Citique en dépend.

Pour terminer, un grand merci à tous nos bénévoles qui sont de plus en plus nombreux et qui s'investissent dans des actions concrètes avec les salariés. J'en profite pour renouveler toutes mes félicitations et mes remerciements à l'ensemble de l'équipe salariée, stagiaires, services civiques, apprenties, pour tout le travail accompli cette année encore ! Bravo ! Et continuons la route ainsi, c'est mon vœu.

Un petit message pour vous citoyens, associations, il y a encore des places au Conseil d'Administration, alors, n'hésitez pas, rejoignez-nous !

Je vous remercie de votre attention et passons maintenant à la présentation du rapport d'activités revisité cette année.

Michel CHRISTOPHE, président du CPIE

3. Le rapport aux comptes de la Trésorière

Le rapport aux comptes est présenté par Madame Dedenon, Trésorière

Une année pleine et active

L'année 2023 a permis de réaliser l'ensemble des actions projetées il y a plus d'un an. La programmation pluri annuelle avec nos partenaires et les publics permet encore d'avoir plus de lisibilité et nous les en remercions. L'équipe renouvelée largement en 2021 et 2022 est stable en termes d'effectif, à savoir 9 ETP pour 12 salariés. Nos programmes d'éducation à l'environnement ont été réalisés dans leur ensemble, avec de belles perspectives pour les années scolaires à venir, de nouvelles dynamiques avec les enseignants (école dehors). Le programme Citique et la participation du CPIE est toujours aussi significative. Nos actions en faveur de la biodiversité en milieu agricole sont en développement.

La traduction financière et comptable est présentée ci-dessous. Le bilan est bon à nouveau et nous pouvons nous en féliciter. La trésorerie est en légère hausse. Le résultat pour cette année 2023 est excédentaire.

Le bilan actif :

Par rapport à l'exercice comptable 2022, on constate une légère diminution du total bilan en 2023. Le total général s'établit ainsi à 565 603€ contre 572 886 € au titre de l'exercice précédent.

La valeur nette comptable des immobilisations s'établit à 55 971€ au 31 décembre 2023, en augmentation cette année compte tenu de l'amortissement des travaux de fenêtres de toit du bâtiment de notre siège (le montant global des travaux s'élève à 34000€).

De façon globale, les créances ont diminué. Toutefois, les usagers étaient redevables de 80 757€ au 31 décembre 2023, des montants importants dus à quelques actions significatives qui vont être rapidement payées début 2024. Par contre, le montant des subventions à recevoir est moins élevé que l'an dernier, compte tenu de notre souhait d'être encore plus réactif dans nos demandes d'acomptes et présentation des soldes auprès de nos partenaires. Le montant des autres créances s'élève donc à 187 753€ au 31 décembre 2023 (agence de l'eau, région Grand Est, Bassin de Pompey, Fonjep Recherche, dispositif Plantons). Nos disponibilités (et donc la trésorerie) s'élèvent à 241 122€

Le bilan passif :

Les fonds associatifs s'élèvent à 303 131€, auxquels il faut ajouter le résultat de cette année 2023, soit un total de 326 866€. Ce montant correspond à un peu plus d'une demi-année d'activités de l'association.

Concernant les dettes, elles s'élèvent à 140 757€, en baisse significative par rapport à 2021 et 2022. Il est à noter un montant de 4637€ de dettes de banques correspondant à l'emprunt consenti pour l'achat du nouveau véhicule et des travaux de toit. Egalement un montant de 48 895€ de dettes fiscales et sociales (correspondant aux cotisations du dernier trimestre), et 21760€ de dettes fournisseurs. La différence générale de dettes s'explique ici par le niveau des produits constatés d'avance (65 466€). Comme l'année précédente, cette augmentation est en grande partie liée à des subventions touchées d'avance (trame verte et bleue, ARS Citique, Des hommes et des arbres Citique). Ce montant est en baisse par rapport à 2022 (124 035€), s'expliquant par une reprise et donc une utilisation plus importante de ces subventions cette année.
En 2023 comme les années précédentes, le niveau de trésorerie a encore permis de payer l'ensemble des dépenses tout en attendant de recevoir les subventions.

Le compte de résultat 2023 :

Pour les prestations de services, on remarque une légère augmentation par rapport à 2022. En détails, on observe une augmentation des interventions scolaires sur ce champ de la prestation, les missions d'ingénierie (plantation de haies), l'accompagnement des concertations sur les cours d'écoles résilientes et les interventions concernant Citique.

En complément, on constate une stabilité des subventions d'exploitations (432 524€ contre 434 207€ en 2022). Notre base financière est toujours assurée par nos conventions pluriannuelles passées avec nos partenaires historiques : Métropole du Grand Nancy, Région Grand Est, Agence de l'Eau, DREAL, les communautés de communes Seille et Grand Couronné, Bassin de Pompey, Lunévillois à Baccarat, la ville de Nancy et les communes de proximité.

Pour cette année 2023, à souligner encore notre participation significative à l'Atlas de la Biodiversité pilotée par la Métropole et la fin de notre accompagnement à la mobilité scolaire (MOBY) de deux établissements scolaires. Le programme d'interventions sur l'eau, avant et après le robinet s'est étoffé cette année (Agence de l'eau, Veolia). Les programmes de plantations de haies (TVB, Plantons) sont pratiquement terminés au 31 décembre 2023.

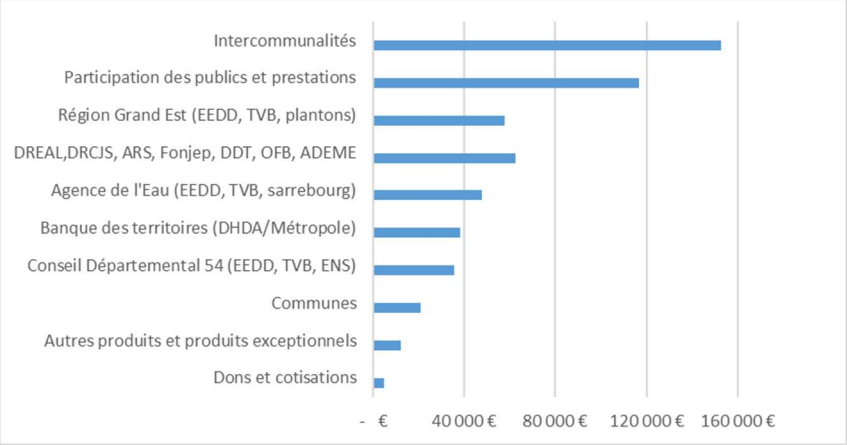

Ce niveau de subvention est complété par les dons, dû à l'action « les balades solidaires » de juin 2019 au bénéfice du programme CiTIQUE et le soutien de la Fondation Groupama. Les 4035 € de dons ne sont qu'une fraction utilisée en 2022. Le restant, mis en produits constatés d'avance, sera utilisé dans les années qui viennent.

En complément de ces ressources, il est à souligner 12 153€ de reprise de provisions. Ces dernières correspondent à des subventions non utilisées lors de l'exercice antérieur (indemnités maladies et remboursement de formation essentiellement)

Le total des produits d'exploitation est relativement stable par rapport à 2022 et s'établit cette année à 541 261€ contre 530 648 € en 2022

Pour les charges, la rémunération du personnel (291 891€ contre 266 838€ en 2022) est en hausse et les charges sociales corrélativement (94 610€). A effectif à peu près égal, cette hausse significative est surtout due à des provisions pour congés payés et RTT en très forte augmentation. Ce montant s'élève à 23 000€. Il provient du fait que les RTT non utilisées l'année précédente n'étaient pas comptabilisées et que certains salariés n'ont pas pris tous leurs CP et RTT ces deux dernières années. L'erreur comptable de non comptabilisation des provisions pour RTT a été régularisée. Mais pour autant, il va nous falloir revenir petit à petit à des niveaux plus faibles de provisions de RTT et CP.

Concernant les achats et autres charges externes, elles sont très stables à hauteur de 111 645€. Les dépenses ont été maitrisées tout en investissant dans du matériel pédagogique et outils de communication. On retrouve encore un niveau de sous-traitance importante due aux prestations d'animations scolaires réalisées par nos associations partenaires (22 843€) sur les territoires où nous partageons les interventions. A noter également des dépenses Citique d'un montant de 13995 € pour les achats de matériels, tire tiques). Les charges fixes de fluides sont encore relativement stables par rapport à 2022. Toutes les autres dépenses de prestations de comptabilité et paie sont quant à elles stabilisées après de fortes augmentations en 2022 compte tenu des nouvelles missions demandées à nos prestataires. Les frais de communication sont en baisse (1505 €) après des investissements significatifs réalisés en 2022 (achats de matériels, gilets et véhicules floqués). Nous avons également renouvelé du matériel pédagogique ou fait l'achat de nouveaux outils de terrain comme des maquettes de reptiles (total de 4677€). Par ailleurs, le montant de la prestation d'entretien des locaux a augmenté (6058€ en 2023 contre 4736€ en 2022), au vu des besoins.

Le montant de la provision pour retraite (8628 €) est en hausse. L'amortissement du véhicule électrique et des travaux de toit se poursuit et l'achat d'un logiciel de suivi financier font mécaniquement augmenter les dotations aux amortissements (9936€).

En conclusion, on constate un résultat d'exploitation positif (+17323 €) avant charges et produits financiers et exceptionnels. Le compte de résultats est impacté par des ressources exceptionnelles d'un montant de 9266€ (subventions attribuées sur les exercices antérieurs non utilisées) et par des charges exceptionnelles d'un montant de 2789€ (charges sur exercice antérieur).

Le résultat net comptable est donc positif (+ 23735 €) en intégrant ces éléments financiers et exceptionnels.

En complément, le plan comptable associatif impose d'indiquer en bas de bilan les contributions volontaires en nature qu'il convient de valoriser (bénévolat, mécénat, mise à disposition des locaux). Nous disposons d'un tableau extra comptable de suivi du bénévolat. Ainsi, en 2023, ce sont 765 heures qui ont été réalisées par les bénévoles soit un montant estimé total de 10 046€. Le montant complémentaire de 7454 € correspond au mécénat valorisé de l'entreprise de menuiserie LDM dans laquelle travaillait notre ancien salarié Julien, mis à disposition pour le programme Citique. Ce mécénat s'est toutefois arrêté fin 2023. Enfin, la mise à disposition des espaces pédagogiques et administratifs par la Métropole est estimée à 12000 €. Le total des contributions volontaires en nature s'élève à 33 535€.

Je vous propose l'affectation de l'excédent en report à nouveau.

<u>Budget prévisionnel 2024 et budget d'intention 2025</u>

Le prévisionnel 2024 est construit sur les bases de l'année 2023 au vu des actions en cours et du soutien pluri annuel de nos partenaires engagés à ce jour. L'année 2024 sera aussi l'année de renouvellement des conventions avec le Bassin de Pompey et l'Agence de l'Eau pour la période 2025/2026/2027. Les programmes pédagogiques en direction des scolaires et du grand public sont relancés. Le programme CiTIQUE est encore soutenu pour 1 an environ. Des négociations menées par INRAE sont en cours avec les ministères pour rendre pérenne cette mission d'intérêt générale. La mission ingénierie (environ ½ poste) se pérennise à travers le renouvellement de l'accompagnement à la plantation de haies des exploitants agricoles et des études biodiversité sur les golfs de proximité. L'équipe salariée est pour partie stabilisée tout du moins sur la partie métiers supports (coordination, direction, administration, communication). Il s'agit de stabiliser, fidéliser et de faire monter en compétences l'équipe des éducateurs et éducatrices compte tenu des projets en cours et à venir.

Concernant 2025, l'année sera dévolue au renouvellement de la convention avec la Métropole du Grand Nancy pour la période suivante (2026 à 2031). Comme en 2024, l'objectif sera aussi de développer notre participation à des actions pédagogiques scolaires d'envergure prenant appui sur les dispositifs NEFLE (Education Nationale), ATE (OFB), LIFE (LOREEN et Région). L'année 2025 sera aussi une année charnière pour notre implication renouvelée dans le programme Citique. Il s'agira de rester très agile et vigilant compte tenu des annonces des économies drastiques demandées par le gouvernement aux ministères et aux collectivités pour 2025.

En termes d'investissements, les travaux de fenêtre de toit réalisés cette année montrent tout leur intérêt en terme de confort visuel, lumière naturelle et possibilité de réaliser des courants d'air en cas de fortes chaleurs. L'équipe apprécie largement cette modification majeure au premier étage. Ces travaux vont être amortis rapidement. Pour autant, il y a nécessité de continuer à investir dans l'entretien de nos locaux (porte d'entrée à changer, volets thermique coté sud et est) et quelques mises aux normes en terme d'accessibilité notamment (parking).

4.Le Rapport Général du Commissaire au compte

Jérôme WEXSTEEN, Commissaire aux Comptes, donne lecture de ses rapports :

ASSOCIATION CENTRE D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT
Association Loi 1901 labellisée CPIE
13 bis rue Pierre Paul Demoyen
54280 CHAMPENOUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE D'INITATION A L'ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villers-lès-Nancy,
Le 27 mai 2024

ORCOM CFGS AUDIT

Jérôme WEXSTEEN
Associé Responsable Technique

5. Le Rapport d'activités présenté par l'équipe

L'équipe salariée du CPIE présente à l'Assemblée Générale le bilan des activités 2023 et les prospectives 2024, sous forme d'ateliers.

Michel Christophe - Président du CPIE demande à l'Assemblée Générale de se prononcer sur les informations relatives sur le rapport d'activités. Résolution mis au vote : L'assemblée générale approuve le rapport d'activités.
Adoption à l'unanimité

Les différents rapports sont validés à l'unanimité par l'Assemblée Générale

Le Président remercie l'ensemble des membres de la confiance qu'ils portent au Conseil d'Administration et à l'équipe permanente du CPIE.

6. Election du Conseil d'Administration

En clôture de cette Assemblée Générale, Michel Christophe, Président du CPIE fait procéder au renouvellement du Conseil d'Administration, et de l'élection de nouveaux membres.
Michel Christophe, président, demande à l'Assemblée Générale si des membres souhaitent proposer leur candidature au conseil d'administration. Suite à l'évolution statutaire, il y a lieu de procéder aux élections par collèges.

Le collège 1 des personnes morales de droit public peut comprendre 6 représentants au maximum.
Il comprend :

- Commune de Champenoux, représenté par Claude DIDIERJEAN
- Métropole du Grand Nancy, représentée par Delphine MICHEL
- Conseil départemental 54, représenté par Catherine KRIER
- Centre INRAE Nancy Grand Est, représenté par Pascal FREY (se représente)
- CC Seille et Grand Couronné, représentée par Véronique SCHEFFLER

Nouveau candidat :
Commune de Villers-les-Nancy, Bernard MANGEOL

Le collège 2 des personnes morales de droit privé peut comprendre 6 représentants au maximum.
Il comprend :

- Association Amap'zule, représentée par Gilles ROBICHON
- CAUE 54 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle, représenté par Emilie DEDENON

Le collège 3 des personnes physiques, peut comprendre 12 membres au maximum
Il comprend :

- Michel CHRISTOPHE
- Henri-Philippe GUIMONT (sortant)
- Marcel KLEIN (se représente)
- Roger PREVOST
- Yvette ANTOINE
- Rémy FEVRE
- Jean-Pierre SERRIERE
- Serge FEGER
- Adoum DJIBRINE HAROUN

Nouveaux candidats :
Jean LHUILLIER
Philippe VOINSON

M. KLEIN se représente et est élu à l'unanimité.

M. GUIMONT ne se représente pas et est donc sortant.
M. L'HUILLIER se présente et est élu à l'unanimité.
M. VOISON se présente et est élu à l'unanimité.

Le collège 3 fait donc état de 10 personnes.

7. Parole à la salle

Michel Christophe Président du CPIE, donne la parole à la salle pour que soient posées toutes questions afférentes au fonctionnement du CPIE. Aucune question n'est soulevée.

8. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Michel Christophe Président du CPIE assure la clôture de cette Assemblée Générale et remercie une nouvelle fois l'ensemble des participants de leur présence et de leur soutien.

A Champenoux, le 11 juin 2024

Le Président, **Le Secrétaire,**